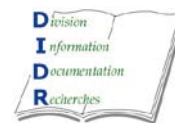


# IRAN



9 mai 2019



## La situation des minorités sexuelles et de genre

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. Définitions et cadre juridique.....	4
1.1. Définitions.....	4
1.2. Cadre juridique .....	4
1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays.....	4
1.2.2. Le cadre juridique national.....	4
2. Situation sociale .....	7
2.1. Attitude de la société .....	7
2.1.1. Perception générale .....	7
2.1.2. Attitude des médias .....	9
2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses .....	10
2.1.4. Violences et atteintes aux droits.....	11
2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre .....	12
2.2.1. Lieux de rencontre.....	12
2.2.2. Associations.....	13
2.2.3. Manifestations.....	14
3. Attitude des autorités.....	14
3.1. Protection des forces de l'ordre .....	14
3.2. Accès à la justice et application des lois .....	15
Bibliographie.....	17

**Résumé :** Les personnes appartenant aux minorités sexuelles et de genre font l'objet de discrimination en Iran. Les relations homosexuelles peuvent être passibles de la peine de mort ou de flagellation. Cependant, les cas de condamnation pour ce motif restent rares. L'expression publique collective des personnes LGBT est néanmoins interdite et réprimée. Les personnes transgenres, en théorie non pénalement répréhensibles en raison de leur état, car considérées comme souffrant d'une pathologie, sont souvent contraintes de subir une opération chirurgicale de réassignation sexuelle, font face à des discriminations, tant dans leurs démarches administratives et médicales que dans leur vie quotidienne. Une seule association d'aide à ces personnes est autorisée.

**Abstract:** People belonging to sexual and gender minorities face discrimination in Iran. Homosexual relationships may be punishable by death or flogging. However, cases of conviction for this reason remain rare. The collective public expression of LGBT persons is nevertheless prohibited and repressed. Transgender people, theoretically not criminally reprehensible because of their condition, considered to be suffering from a pathology, are often forced to undergo a sexual reassignment surgery, face discrimination, both in their administrative and medical procedures that in their daily lives. Only one association of help to these people is allowed.

**Nota 1 :** Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacune des sources correspondantes référencées en notes de bas de page, à savoir LGBTI (personnes lesbiennes, gays, transgenres, intersexuées), LGBTQ (personnes lesbiennes, gays, transgenres, queer), LGBTQ+, LGBT.

**Nota 2 :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Définitions et cadre juridique

### 1.1. Définitions

Le préambule des principes de Jogjakarta définit les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle » ; ces définitions sont reprises par le HCR<sup>1</sup> :

« L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. »

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire ».<sup>2</sup>

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » sont les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre.

### 1.2. Cadre juridique

#### 1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays

Signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Iran a également ratifié, le 24 janvier 1975, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il n'a pas participé au vote de l'adoption de la résolution des Nations unies sur les droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre, le 14 juillet 2011.<sup>3</sup>

En adoptant/ratifiant ces textes, l'Etat s'engage à respecter au niveau national les droits de l'homme auxquels ils se réfèrent – qui s'appliquent à tous indistinctement, notamment, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre – et/ou à respecter le principe de non-discrimination, principe consacré notamment par la Charte des Nations unies.

#### 1.2.2. Le cadre juridique national

La **Constitution** de la République islamique d'Iran est peu claire sur la notion de non-discrimination. En effet, l'article 19 de la Constitution dispose que : « tous les Iraniens, quelle que soit leur origine (tribu ou famille), jouissent de droits égaux et la couleur, la

---

<sup>1</sup> UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), *Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, HCR/GIP/12/01, 23 octobre 2012

<sup>2</sup> Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'Homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Cf. Les principes de Jogjakarta, *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, mars 2007

<sup>3</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, "Statut de ratification pour l'Iran", s.d., [url](#) ; Iran Human Rights Documentation Center, "Denied Identity: Human Rights Abuses against Iran's LGBT Community", 30/06/2014, [url](#) ; Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, Résolution A/HRC/RES/17/19, Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre, 14 juillet 2011, [url](#).

race, la langue, etc., ne confèrent aucun privilège ». Il n'y est question que de quatre critères ouvertement indiqués et les motifs de sexe et de religion en sont absents. Ces trois critères proviennent non de la philosophie des droits de l'homme, mais du verset 13 de la Sourate 49 (*Al-Hujurat*) du Coran. L'article 20 de cette Constitution dispose que : « tous les individus de la nation, aussi bien les femmes que les hommes, sont de façon égale sous la protection de la loi et jouissent de tous les droits humains, politiques, économiques, sociaux et culturels, dans le respect des préceptes de l'islam ». Cette dernière formulation renvoie à une interprétation religieuse des droits des individus, sans toutefois définir à quels préceptes il est fait référence. En tout état de cause, ni le genre, ni l'orientation sexuelle ou de genre ne sont mentionnés pour définir l'égalité des droits et la protection accordée par l'Etat.<sup>4</sup>

**Les relations homosexuelles masculines et féminines sont pénalement réprimées par des sanctions relevant de la torture (flagellation et peine de mort)<sup>5</sup>.** Plusieurs articles du Code pénal islamique d'Iran (CPII) sont consacrés aux peines encourues pour relations homosexuelles, distinctes selon l'action (« active » ou « passive » dans les rapports masculins) et la religion. Le chapitre 2 de la partie 2 du livre 2 (*Hudud*, pluriel de *hadd*, c'est-à-dire les punitions de droit divin) dudit code contient les articles suivants<sup>6</sup> :

- « article 233 : Le **livat** est défini comme la pénétration d'un organe sexuel masculin (pénis), jusqu'au point de la circoncision, dans l'anus d'une autre personne masculine.
- article 234 : La peine *hadd* [de droit divin] pour le *livat* est la **peine de mort** pour la partie insertive / active si elle a usé de la force, de la coercition ou si elle remplit les conditions prévues pour le *ihsan*<sup>7</sup>; sinon, elle doit être condamné à **cent coups de fouet**. La peine *hadd* infligée à la partie réceptive / passive, que cette personne remplisse ou non les conditions pour le *ihsan*, est la **peine de mort**.  
Note 1 : Si la partie insertive / active est non-musulmane et que la partie réceptive / passive est musulmane, la peine *hadd* pour la partie insertive / active sera la peine de mort.  
Note 2 : Le *ihsan* est défini comme le statut d'un homme marié de manière permanente [l'islam chiite iranien permet également le mariage temporaire] à une femme pubère ; étant sain d'esprit et pubère, il a eu un rapport sexuel vaginal avec la même femme alors qu'elle était pubère, et il peut avoir un rapport sexuel avec elle de la même manière [vaginale] chaque fois qu'il le souhaite.
- article 235 : Le **tafkhez** est défini comme le fait de placer le sexe d'un homme (pénis) entre les cuisses ou les fesses d'une autre personne de sexe masculin.  
Note : Une pénétration [d'un pénis dans l'anus d'une autre personne] qui n'atteint pas le point de la circoncision est considérée comme un *tafkhez*.
- article 236 : En cas de *tafkhez*, la peine *hadd* pour les parties active et passive est de **cent coups de fouet** ; le fait que l'auteur de l'infraction remplisse ou non les conditions de *ihsan* ne fait aucune différence, de même que si celui-ci a eu recours à la contrainte ou non.  
Note : Si la partie active est non-musulmane et que la partie passive est musulmane, la peine *hadd* pour la partie active sera la peine de mort.

---

<sup>4</sup> KHEDRI Hiva, « La protection ambivalente de l'égalité formelle dans la Constitution iranienne : après la Révolution de 1979 », La Revue des droits de l'homme, 20/11/2014 [url](#)

<sup>5</sup> BEVILACQUA Catherine, HARPER Elizabeth et KENT Catherine, *Sexual Orientation and Gender Identity : Iran's International Human Rights Obligations*, University of Essex, Human Rights in Iran Unit, Legal Research Series, juin 2014, p.8-12, [url](#)

<sup>6</sup> Iran, *Islamic Penal Code* (traduction en anglais par IHRDC), [url](#).

<sup>7</sup> *Ihsan* est défini comme le statut d'un homme marié de manière permanente (l'islam chiite iranien permet également le mariage temporaire) à une femme pubère ; étant sain d'esprit et pubère, il a eu un rapport sexuel vaginal avec la même femme alors qu'elle était pubère, et il peut avoir un rapport sexuel avec elle de la même manière [vaginale] chaque fois qu'il le souhaite.

- article 237 : Les actes homosexuels commis par une personne de sexe masculin dans des cas autres que le *livat* et le *tafkhez*, tels que **les baisers ou les attouchements** provoqués par la concupiscence sont punis de **trente et un à soixante-quatorze coups de fouet**, à savoir une punition *ta'zir* du sixième degré. Note 1 : Cet article est également applicable au cas d'une personne de sexe féminin. Note 2 : Cet article n'est pas applicable dans les cas punissables par une peine *hadd* sous les règlements shariatiques.
- article 238 : le ***musaheqeh*** est défini comme l'acte par lequel une personne de sexe féminin met son organe sexuel en contact avec celui d'une autre personne du même sexe.
- article 239 : La peine *hadd* pour le « *musaheqeh* » est de **cent coups de fouet**.
- article 240 : En ce qui concerne la peine « *hadd* » pour le « *musaheqeh* », il n'y a pas de différence entre les parties active ou passive, ni entre musulmanes et non-musulmanes, ni entre une personne remplissant les conditions de *ihсан* et celle qui ne les remplit pas. La peine est la même si la personne contrevenante a eu recours à la contrainte. »

Le **nouveau Code pénal islamique**, ratifié par la Chambre haute du parlement iranien en mai 2013, **maintient ces dispositions**.<sup>8</sup>

Les personnes transgenres ou bisexuelles peuvent également faire l'objet de sanctions prévues par le Code pénal islamique si elles ont des relations sexuelles ou regardées comme telles au sens dudit code entre personnes du même sexe. Cependant, les autorités considèrent que les **personnes transgenres** sont atteintes d'un « désordre de l'identité de genre », un pathologie qui, selon celles-ci, peut être surmonté par des traitements médicaux.<sup>9</sup> Une **fatwa**<sup>10</sup> du Guide suprême, l'ayatollah Khomeiny, de 1986 indique qu'elles vivent « dans un corps qui n'est pas le leur », et ordonne « la tolérance » à leur égard, à la condition qu'elles subissent un **traitement médical de réassignation sexuelle**. La *fatwa* précise : « la réassignation sexuelle, si elle est prescrite par un médecin digne de confiance ne soulève pas de problème religieux ».<sup>11</sup>

Ainsi, si le service militaire est obligatoire pour les hommes âgés de 18 ans et plus, en vertu de l'article 33.3 du **règlement de l'armée**, « la déviance morale et sexuelle, telle que **la transsexualité** » est considérée comme un motif d'exemption médicale.<sup>12</sup>

**Des lois contre la cybercriminalité ne visent pas spécifiquement les minorités sexuelles**, mais les crimes contre la morale et la décence en général. Cependant, elles peuvent être utilisées pour réprimer l'homosexualité.<sup>13</sup>

L'un des chapitres de la loi sur la **cybercriminalité** est intitulé « **délits contre la morale et la décence** ». L'article 14 de ladite loi sanctionne toute personne qui produit, transmet, distribue, commercialise, ou qui a l'intention de transmettre, distribuer ou commercialiser,

---

<sup>8</sup> OutRight Action International, "Human Rights Violations of People in the Islamic Republic of Iran on the Basis of their Sexual Orientation and Gender Identity: Submission to the United Nations Universal Periodic Review 20th Session 2014", 30/04/2014, [url](#).

<sup>9</sup> BEVILACQUA Catherine, HARPER Elizabeth et KENT Catherine, *Sexual Orientation and Gender Identity : Iran's International Human Rights Obligations*, University of Essex, Human Rights in Iran Unit, Legal Research Series, juin 2014, p.13-14, [url](#)

<sup>10</sup> La *fatwa* (pluriel : *fatawi*) est, chez les chiites, un avis juridique donné par un religieux pouvant avoir une valeur autoritaire lorsqu'elle est prononcée par le Guide suprême. (BALTA Paul, *Les mots de l'islam*, 2002, [url](#)).

<sup>11</sup> Iran Human Rights Documentation Center (IHRDC), "Denied Identity: Human Rights Abuses against Iran's LGBT Community", 30/06/2014, [url](#) ; *Salon*, "A fatwa for transsexuals", 28/07/2005, [url](#).

<sup>12</sup> Iran Human Rights Documentation Center (IHRDC), « *Witness Statement of Milad* », 19/06/2013 [date de consultation : 14/03/2014], inaccessible en 2019, cité par CISR, « Iran : information sur le service militaire, y compris sur l'âge du recrutement, la durée du service, les motifs d'exemption, la possibilité d'effectuer un service de remplacement et le traitement réservé par les autorités aux personnes qui refusent de faire leur service militaire; information indiquant si des sanctions sont imposées aux objecteurs de conscience », 28/03/2014, [url](#).

<sup>13</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#).

des contenus pornographiques<sup>14</sup> par le truchement du système informatique ou de télécommunication, d'une **peine d'emprisonnement allant de 91 jours à deux ans** et/ou d'une amende allant de 20 millions à 100 millions de rials (422 à 2 110€), et à la saisie de son matériel. Si les contenus ne sont pas pornographiques mais **immoraux**, la personne sera passible de l'une des peines précitées. Si des contenus pornographiques ont été envoyés à moins de 10 personnes, le contrevenant sera passible d'une amende pouvant aller d'un million à 5 millions de rials (21 à 105,5€). Aux termes de cet article, le contenu pornographique désigne une image réelle ou virtuelle, un enregistrement audio, un texte décrivant la nudité intégrale d'un homme ou d'une femme, leurs organes sexuels ou une relation sexuelle.<sup>15</sup>

De même, l'article 6 (2) de la **loi sur la presse** interdit la « promotion de la prostitution et des vices, ainsi que la publication de photographies, d'images et d'**articles contraires aux bonnes mœurs** », ce qui contraint à éviter les sujets liés à l'homosexualité.<sup>16</sup>

## 2. Situation sociale

### 2.1. Attitude de la société

#### 2.1.1. Perception générale

Les personnes LGBTI font l'objet d'une discrimination pesante, selon le ministère des Affaires étrangères australien. **Les personnes ouvertement LGBTI encourent la violence de la part de leur famille, de la société et des autorités**<sup>17</sup>. Ainsi, des parents ont obligé leurs enfants homosexuels à subir des « opérations chirurgicales de réassignation sexuelle » (ORS), ou les ont confiés à des psychothérapeutes qui considèrent l'homosexualité comme une maladie mentale et prescrivent des traitements.<sup>18</sup>

En outre, il est difficile de pouvoir entretenir une relation homosexuelle dès lors que les célibataires vivent avec leurs parents et que les espaces publics sont des zones interdites pour une telle relation. Un parc de Téhéran est certes un lieu notoire de rencontre homosexuelle et transgenre, mais nombre de personnes LGBT craignent de s'y faire repérer par des connaissances. Selon un homosexuel de Téhéran, âgé de 32 ans, interrogé par le correspondant du *Guardian* en 2015 : « Les choses se sont beaucoup améliorées, mais nous ne nous touchons jamais en public, ni ne nous embrassons ». Et, selon ce même journaliste, lui-même LGBT, des homosexuels trentenaires préfèrent vivre seuls qu'en couple pour que leurs parents ignorent leur orientation sexuelle.<sup>19</sup> En revanche, les femmes hétérosexuelles se tiennent couramment par la main et s'embrassent. Il est donc difficile de reconnaître l'homosexualité d'une femme en public.<sup>20</sup> Le fait que les relations homosexuelles soient condamnées pénalement, pouvant conduire jusqu'à la peine capitale, ajoute un effet dissuasif.<sup>21</sup> Cependant, selon une personne LGBT iranienne, activiste réfugiée au Canada, dans les milieux aisés et libéraux de Téhéran, les homosexuels peuvent informer leurs parents de leur orientation sexuelle sans crainte. Dans ces milieux, les soirées gay, auxquelles elle participait, sont courantes et se déroulent dans des

---

<sup>14</sup> "Pornographique" ou "obscène" selon les traductions dans les sources consultées.

<sup>15</sup> Iran, Cyber police, "Computer Crimes Act", s.d., [url](#) ; Article 19 (organisation de défense de la liberté d'expression), "Islamic Republic of Iran : Computer Crimes Law", 01/01/2012, [url](#) ; 6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 01/12/2017, [url](#).

<sup>16</sup> Justice for Iran, "Pathologizing Identities, Paralyzing bodies – Human Rights violations Against Gay, Lesbian and Transgender People in Iran" 01/06/2014, [url](#).

<sup>17</sup> DFAT, "Country Information Report – Iran", 07/06/2018, [url](#).

<sup>18</sup> *The Guardian*, "Iran's persecution of gay community revealed", 17/05/2012, [url](#).

<sup>19</sup> *The Guardian*, "Intimate spaces: coming out in Iran", 11/06/2015, [url](#).

<sup>20</sup> IRBC, "Iran : traitement réservé aux lesbiennes", 16/07/1999, [url](#).

<sup>21</sup> DFAT, "Country Information Report – Iran", 07/06/2018, [url](#).

appartements privés, tandis que les soirées *queer* se font essentiellement dans les ambassades à l'invitation de membres de celles-ci.<sup>22</sup>

**La « transidentité » est stigmatisée dans une société qui est transphobe.** Les personnes transgenres subissent les harcèlements de la société et le rejet de leur famille. La discrimination dont elles font l'objet contraint certaines d'entre elles à se prostituer pour pouvoir survivre et en pousse d'autres au suicide. Parfois, leur famille les menace de mort ou déménagement dans une autre ville pour ne pas être associée à un transgenre<sup>23</sup>. La réaction des gens est plus crainte par les personnes transgenres que celle des autorités, comme l'a exprimé en 2015 l'une d'entre elles dans un parc de Téhéran, où elle était accompagnée par son compagnon : « La police ne peut rien faire. Il faut que trois personnes âgées de plus de 18 ans aillent devant un tribunal et jurent sur le Coran qu'elles vous ont vu avoir des relations sexuelles. Ce n'est pas la police qui m'inquiète, mais la réaction des gens qui est imprévisible. Ils sont si homophobes. »<sup>24</sup>

C'est à la justice que doivent s'adresser les personnes transgenres, après consultation d'un expert médical, pour obtenir l'autorisation pour une ORS, puis une aide financière d'Etat pour l'opération, quoique bien inférieure aux frais médicaux réels, et enfin de nouveaux documents d'identité<sup>25</sup>. L'Etat accompagne les « patients de trouble d'identité de genre ». Le diagnostic de « ce trouble » relève de la compétence du bureau de la médecine légale, les traitements de celle du ministère de la Santé, le soutien « psychosocial » de celle du ministère des Affaires sociales. La fondation étatique Imam Khomeiny fournit des aides financières aux personnes transgenres légalement reconnues ainsi qu'une allocation aux personnes transgenres invalides ne pouvant exercer un métier<sup>26</sup>.

La fréquence et le nombre des cas d'ORS de sexe féminin au sexe masculin sont nettement supérieurs à ceux recensés en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord. Selon les sources publiques consultées, il y a eu une augmentation constante de demandes de changement de sexe entre 2006 et 2010.<sup>27</sup> Aucune information n'a été trouvée sur les données concernant les demandes de changement de sexe effectuées après 2010, parmi les sources publiques consultées en français et en anglais.

Le nombre d'ORS effectives est également élevé, de l'ordre de 270 environ par an. Le docteur Mir-Jalali, un chirurgien généraliste de Téhéran, dit avoir fait 320 ORS entre 1993 et 2005 alors que selon lui, s'il avait exercé en Europe, il en aurait fait moins de 40 sur la même période. Un autre médecin, spécialisé en chirurgie plastique et microchirurgie reconstructive, indique avoir pratiqué plus d'une centaine d'ORS de sexe masculin vers le sexe féminin sur une période qu'il ne précise pas. Le docteur Soudabeh Oskouyee, spécialiste en chirurgie de réassignation sexuelle, déclare réaliser 30 à 40 ORS par mois.<sup>28</sup>

---

<sup>22</sup> *Mediafugees*, "Homosexualité en Iran : une société divisée", 25/09/2018, [url](#).

<sup>23</sup> VOA, "Despite Fatwa, Transgender People in Iran Face Harassment", 21/05/2018, [url](#).

<sup>24</sup> *The Guardian*, "Intimate spaces: coming out in Iran", 11/06/2015, [url](#).

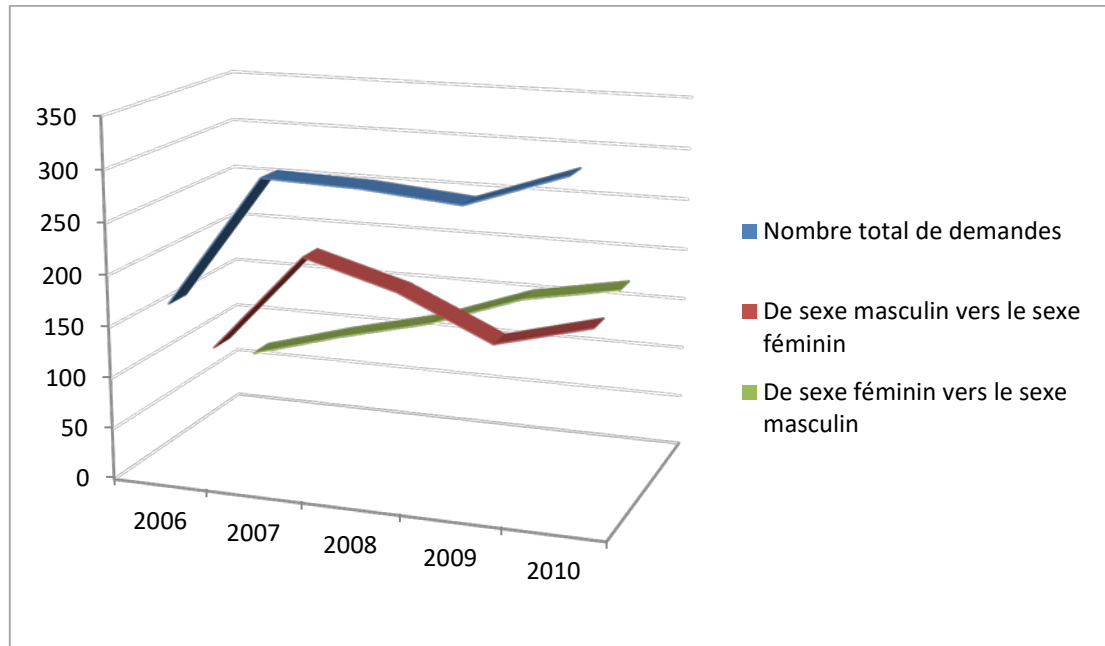
<sup>25</sup> VOA, "Despite Fatwa, Transgender People in Iran Face Harassment", 21/05/2018, [url](#).

<sup>26</sup> OutRight Action International, "Being Transgender in Iran", 01/01/2016, [url](#).

<sup>27</sup> *76 Crimes*, "Iran data show growing coercion of LGBT sex changes", 31/07/2014, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), "Iran: Two More Executions for Homosexual Conduct", 21/11/2005, [url](#) ; BBC, "Living with my lesbian partner where it's illegal to be gay", 14/06/2016, [url](#) ; Justice for Iran, "Pathologizing Identities, Paralyzing bodies – Human Rights violations Against Gay, Lesbian and Transgender People in Iran" 01/06/2014, [url](#).

<sup>28</sup> *76 Crimes*, "Iran data show growing coercion of LGBT sex changes", 31/07/2014, [url](#) ; Justice for Iran, "Pathologizing Identities, Paralyzing bodies – Human Rights violations Against Gay, Lesbian and Transgender People in Iran" 01/06/2014, [url](#).





Nombre de demandes de changement de sexe entre 2006 et 2010  
(Graphique : DIDR ; source : 76 Crimes)

### 2.1.2. Attitude des médias

Si la communauté LGBT, pour désigner l'homosexualité, utilise le terme de *hamjensgarai*, qui signifie l'état de quelqu'un qui "est attiré par" / "s'intéresse à" un autre du même sexe, les médias de l'Etat, de même que le gouvernement, utilisent le mot *hamjensbaz*, qui a une connotation péjorative/injurieuse, en ce qu'il désigne quelqu'un qui « joue/s'amuse » avec les personnes du même sexe, et sous-entend que cet individu est un « prédateur potentiel ».<sup>29</sup>

Selon une étude menée par le Réseau iranien lesbien et transgenre 6Rang à partir d'articles de médias d'Etat [*Fars News Agency, Mehr News Agency, the Islamic Republic News Agency (IRNA), the Iranian Students' News Agency (ISNA), Raja News, Tabnak News Agency, Tasnim News Agency, Aftab News, the Empire of Lies, Mashregh News, Jahan News, Serat News, Alef et Yalsarat Al-Husseini*] entre 2011 et 2017, les personnes LGBT y sont régulièrement désignées au travers de déclarations de personnes d'autorité selon les qualificatifs suivants : « immorales, corrompues, bestiales, sous-humaines, malades, occidentales, impérialistes, contre-révolutionnaires, sionistes ».<sup>30</sup>

L'agence de presse étatique, *Mehr News Agency*, utilise l'expression « cercle de satanisme et de sodomie » pour désigner la communauté homosexuelle. Si l'accusation de satanisme n'a aucun fondement légal, le gouvernement, par le truchement de sa presse, l'utilise pour attiser la haine de la population à l'égard de cette minorité.<sup>31</sup>

<sup>29</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#) ; FORBES Simon, "The reconstruction of homosexuality and its consequences in contemporary Iran", 19/11/2017, [url](#).

<sup>30</sup> 6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 21/12/2017, <http://6rang.org/english/wp-content/uploads/2017/12/Official-Hate-Speech-against-LGBT-People-in-Iran.pdf>

<sup>31</sup> IRQO, "IRQO reporting on the mass arrest in Kermanshah", 11/10/2013, [url](#)

### 2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses

L'ayatollah Khomeiny a déclaré que l'homosexualité devait être punie. Lors d'une interview donnée à Qom en octobre 1979 au *New York Times*, à la question sur la peine capitale appliquée par les autorités iraniennes pour les motifs d'adultère, de prostitution et d'homosexualité, il a répondu de la façon suivante :

« Si votre doigt souffre de la gangrène, que faites-vous ? Est-ce que vous laissez la main entière et puis le corps devenir gangréné ou coupez-vous le doigt ? Ce qui apporte la corruption au pays tout entier et à son peuple doit être retiré comme les mauvaises herbes qui infestent un champ de blé. Je sais qu'il y a des sociétés [...] qui permettent aux hommes de satisfaire les désirs d'autres hommes. Mais la société que nous voulons construire ne permet pas de telles choses. Dans l'Islam, nous voulons imposer une politique de purification de la société, et pour atteindre ce but, nous devons punir ceux qui apportent le diable à notre jeunesse. »<sup>32</sup>

L'ancien président Mahmoud Ahmedinejad a déclaré, dans un discours public à l'université de Colombia à New York, en 2007, qu'il n'y avait pas d'homosexuels dans son pays. Par ailleurs, il a décrit l'homosexualité comme « le comportement le plus laid que peuvent emprunter les gens ». <sup>33</sup> L'année suivante, interviewé dans l'émission américaine *Democracy Now !*, il a nié avoir dit qu'il n'y avait pas d'homosexuels dans son pays, et a affirmé qu'il voulait dire qu'ils ne vivaient pas de la même manière qu'en Amérique, que le peuple, en Iran, considérait comme répugnant les actes homosexuels jugés par les décrets religieux comme contraires à ses valeurs, que ces actes sapient les fondements de la société et de la famille, « pillaient l'humanité » et apportaient des maladies. <sup>34</sup> En mars 2012, le vice-président iranien et député, Mehrdad Bazrpash, a déclaré : « C'est un grand honneur que de violer les droits des homosexuels. »<sup>35</sup>

Le 31 octobre 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a proposé un certain nombre de recommandations au gouvernement iranien pour lutter contre la discrimination à l'égard des minorités sexuelles et de genre. Mohammad Javad Larijani, le responsable du Haut Conseil des droits humains iranien, a répondu :

« Jusqu'à il y a 70 ans, tous les pays occidentaux ne considéraient pas comme une violation des droits humains le fait de réclamer l'éradication de l'homosexualité, alors considérée comme une maladie. Mais maintenant qu'elle est répandue en Occident, vous demandez à tous de suivre votre chemin. C'est vénal et non bénéfique. [...] En aucun cas nous n'acceptons un style de vie particulier qui nous est imposé au nom des droits de l'homme. »<sup>36</sup>

C'est dans le même esprit que, concernant l'homosexualité, l'actuel guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, a déclaré, en mai 2016, qu'il n'y avait pas de « pire forme de dégénérescence morale », qu'il condamnait l'Occident empêchant les opposants à l'homosexualité de s'exprimer librement. <sup>37</sup> De même, le responsable du Haut Conseil gouvernemental des droits humains a affirmé, à une date non précisée, que

---

<sup>32</sup> *The New York Times*, "An Interview With KHOMEINI", 07/10/1979, [url](#).

<sup>33</sup> *The Guardian*, "Iran's persecution of gay community revealed", 17/05/2012, [url](#); RFE/RL, "Ahmadinejad Calls Homosexuality Among 'Ugliest Acts'", 29/04/2009, [url](#) ; *The Guardian*, "Growing up gay in Iran", 13/01/2013, [url](#).

<sup>34</sup> *Democracy Now!*, "Iranian President Mahmoud Ahmadinejad on Iran-Iraq Relations, Iran's Persecution of Gays and the Future of Israel-Palestine", 26/09/2008, [url](#).

<sup>35</sup> 6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 01/12/2017, [url](#).

<sup>36</sup> Justice For Iran, "International Community: Iran must stop forced and early marriages and end discrimination against sexual minorities", 03/11/2014, [url](#).

<sup>37</sup> OutRight Action International, "Iran's Supreme Leader Says: There Is No Worst Form of Moral Degeneration Than Homosexuality", 27/05/2016, [url](#).

l'homosexualité est une « corruption létale ».<sup>38</sup> Les autorités iraniennes désignent par *Fisad fil-arz* (la corruption de la terre) un certain nombre de comportements dont l'homosexualité.<sup>39</sup> Pour discréditer les opposants politiques, notamment les dissidents non violents, elles invoquent les liens supposés de ceux-ci avec des personnes homosexuelles.<sup>40</sup>

La transidentité n'est pas condamnée, car elle n'est évoquée nulle part dans les *hudud*. Ce fait est confirmé par une *fatwa* de l'imam Khomeiny. Dès lors, le clergé, et par conséquent les autorités de la République islamique d'Iran, ne portent pas, en apparence, un regard négatif sur les personnes concernées.<sup>41</sup> La *fatwa* de l'imam Khomeiny, guide spirituel chiite, a été confortée, en 1987, par une *fatwa* légalisant la pratique de l'ORS et émise par la plus ancienne université sunnite d'Égypte, l'université *Al-Azhar*, ce qui a permis à de nombreux musulmans égyptiens, pakistanais ou autres d'opter pour une ORS, pratiquée souvent dans un hôpital iranien.<sup>42</sup>

En 2014, le chef de l'Association des travailleurs sociaux d'Iran, Mostafa Eghlima, s'est prononcé contre l'homophobie dans un article en ligne au site web iranien *Nouvelles Nameh*, mais cet article a été rapidement retiré tant de ce site que des autres sites qui l'avaient repris.<sup>43</sup>

Quelques signaux indiquent que la « ligne dure » contre l'homosexualité est en train de se radoucir. En effet, le langage systématiquement bienveillant, utilisé par les médias basés à l'étranger comme *BBC Persian*, *Radio Zaman* ou *Voice of America* à l'égard des personnes LGBT, commence à influencer le milieu des réformistes et la jeunesse iranienne.<sup>44</sup>

#### 2.1.4. Violences et atteintes aux droits

En 2018, le rapporteur spécial des Nations unies, dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Iran, s'est inquiété de la criminalisation des relations homosexuelles consentantes entre deux adultes, mais aussi, comme l'indiquait en 2016 le rapport du Conseil des droits de l'enfant, du traitement médical par électrochocs, de l'administration forcée d'hormones ou de médicaments psychoactifs à forte dose aux enfants LGBTI sous prétexte de les « guérir ». Il a ajouté que « le traitement réservé aux personnes LGBTI viole leurs droits à la liberté, au procès équitable, leur intégrité, l'intimité, la dignité, l'égalité devant la loi, la non-discrimination et l'interdiction absolue de la torture et du traitement inhumain et dégradant, au sens des droits internationaux »<sup>45</sup>. Le représentant du gouvernement iranien a démenti, en mars 2017, devant le Conseil des droits de l'enfant, l'existence d'un traitement médical coercitif et d'électrochocs à destination des personnes LGBTI.<sup>46</sup>

Selon *Human Rights Watch*, les hommes appartenant aux minorités sexuelles appelés au service militaire obligatoire doivent subir, pour obtenir une exemption en vertu de l'article 33 de la réglementation de l'armée sur les exemptions pour raisons médicales, de nombreux examens physiques et psychologiques coûteux et humiliants. Certains médecins font pression sur ces hommes pour qu'ils demandent une exemption en qualité de transgenres même s'ils sont homosexuels. Par la suite, ces hommes exemptés du service

---

<sup>38</sup> 6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 01/12/2017, [url](#).

<sup>39</sup> Etats-Unis, United States Department of State, 2016 Country Reports on Human Rights Practices - Iran, 03/03/2017, [url](#).

<sup>40</sup> 6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 21/12/2017, [url](#).

<sup>41</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#).

<sup>42</sup> IRQO, "Repression, homophobia and transgender policies in Iran", 25/07/2013, [url](#).

<sup>43</sup> *76 Crimes*, « Voix favorable en Iran : l'homophobie est anti-islamique », 20/05/2014, [url](#).

<sup>44</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#).

<sup>45</sup> Nations unies, Conseil des droits de l'homme, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran*, 05/03/2018, [url](#).

<sup>46</sup> HRW, "Iran – Events of 2017", 18/01/2018, [url](#).

militaire sont lésés, par exemple lors de recherche d'emploi, en raison de la mention « trouble psychologique » ou « déviance sexuelle » figurant sur leur carte militaire.<sup>47</sup>

La situation des personnes homosexuelles est incomprise, y compris des médecins. Ceux-ci prescrivent des traitements pour les « guérir », comme des somnifères (valium) ou du lithium, normalement prévus pour des cas de troubles mentaux. Une personne lesbienne a témoigné que son médecin, chez lequel elle a été conduite par ses parents, lui demandait à chaque consultation si elle continuait à voir « la folle », à savoir son amie, dans le but de l'humilier. De plus, les médecins conseillent souvent aux personnes homosexuelles de subir une ORS, alors même que celles-ci ne veulent pas modifier ni leur corps ni leur apparence physique.<sup>48</sup>

Dans son rapport de juin 2018, le Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT) d'Australie mentionne l'existence de « **crimes d'honneur** » commis par des familles à l'encontre de leurs membres reconnus comme personnes homosexuelles, qui ont été signalés par des « observateurs internationaux des droits de l'homme », sans que des statistiques fiables soient disponibles.<sup>49</sup>

## 2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre

### 2.2.1. Lieux de rencontre

Selon un article de *Vocativ* de 2014, **même si les applications internationales de rencontres gays, comme Grindr, Scruff, Manjam et Hornet, ne sont pas censurées par les autorités à la différence de Facebook et Twitter, elles seraient surveillées par les services de sécurité selon leurs utilisateurs.** De plus, les personnes LGBTI se méfient de l'usage d'outils technologiques à cause de l'article 14 de la loi sur la cybercriminalité (voir § 1.2.2). Ainsi, elles préfèrent rendre leur correspondance anonyme.<sup>50</sup>

Le site <https://www.gays-cruising.com> répertorie deux parcs, celui des « étudiants », et celui dit « de la Ville » (*Park-e Shahr*) comme lieux de drague gays à Téhéran. Il n'en cite aucun dans les autres villes d'Iran.<sup>51</sup>

Le parc des étudiants (*Park-e Daneshjoo*), situé près de l'université et du théâtre de la ville, est également, selon les journaux *Vocativ* et *The Guardian*, un lieu de drague pour les gays de Téhéran. Au coucher du soleil, des voitures de luxe font le tour du parc, ralentissent et accostent des hommes s'y promenant. La plupart des adultes gays iraniens sont mariés et préfèrent entrer en contact avec des prostitués pour avoir des relations homosexuelles<sup>52</sup>. Selon un correspondant du journal *The Guardian* : « si vous vous asseyez à un banc [dudit parc] et que si vous avez une certaine apparence, un homme finira par s'installer à côté et vous dire "*khaste nabashi*" (j'espère que tu vas bien), une salutation connue qui peut, selon votre humeur et le clair de la lune, vous emmener n'importe où ». <sup>53</sup>

---

<sup>47</sup> CISR, « Iran : information sur le service militaire, y compris sur l'âge du recrutement, la durée du service, les motifs d'exemption, la possibilité d'effectuer un service de remplacement et le traitement réservé par les autorités aux personnes qui refusent de faire leur service militaire; information indiquant si des sanctions sont imposées aux objecteurs de conscience », 28/03/2014, [url](#)

<sup>48</sup> OutRight Action International, "Being Lesbian in Iran", 01/01/2016, p.20-21 [url](#).

<sup>49</sup> Australie, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), "Country Information Report – Iran", 7 juin 2018, p.34, [url](#)

<sup>50</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#).

<sup>51</sup> Gays Cruising, "Drague en Iran", s.d., [url](#)

<sup>52</sup> *Vocativ*, "Living Dangerously: What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014, [url](#).

<sup>53</sup> *The Guardian*, "Intimate spaces: coming out in Iran", 11/06/2015, [url](#).

**Les personnes LGBTQ, issues d'un « environnement libéral » de Téhéran, peuvent se retrouver sans difficulté particulière dans les « milieux underground » de la capitale, ou lors de nombreuses soirées gays dans les propriétés privées.** Il est également possible, pour les personnes issues de ce milieu de la capitale, d'assister à des **fêtes queer organisées par des diplomates étrangers dans des ambassades** qui bénéficient du caractère extraterritorial.<sup>54</sup>

Aucune des sources publiques consultées, en français et en anglais, n'apporte d'informations sur des lieux de rencontre situés ailleurs qu'à Téhéran.

### 2.2.2. Associations

Maryam Khatoon Molkara, née de sexe masculin, a suivi un traitement médical de réassignation sexuelle (ORS). En effet, son initiative auprès de l'imam Khomeiny a été à l'origine de la fatwa au nom de laquelle des ORS sont effectuées en Iran, ce dont elle a bénéficié. En 2007, elle a fondé une association de défense des droits des personnes transgenres, la « **Société de soutien aux individus avec un trouble d'identité de genre** » (*Iranian Society to Support Individuals with Gender Identity Disorder, ISIGID*). Cette association de défense des personnes transgenre a été la première et reste **la seule officiellement enregistrée**. Maryam Molkara hébergeait à son domicile à Karaj les personnes en convalescence après une ORS. Cette association avait sept missions officielles : accompagnement social et accès à l'enseignement public ; compilation nationale des données sur les personnes transgenres ; suivi d'anciens patients d'ORS et évaluation de leur réussite ; collecte des dons publics pour ces personnes ; contact avec des centres universitaires internationaux ; et amélioration des traitements des personnes transgenres. A la mort de Maryam Molkara en mars 2012, l'association a cessé ses activités, puis en janvier 2015, l'Etat a renouvelé son autorisation sous la direction de Mohammad Ali Taherkhani. Elle dispose d'un petit local situé dans un centre des services sociaux municipaux, dispose de peu de moyens, mais dispose d'un site web, organise des ateliers et fournit un soutien aux individus en difficulté. Un autre groupe, non enregistré officiellement, *The Support Center for Transgender Iranians (Mahtaa* en persan), est très actif sur les réseaux sociaux, et son site web fournit des informations à la communauté des personnes transgenres.<sup>55</sup>

Arsham Parsi, un Iranien homosexuel, a créé en 2001 un groupe de soutien en ligne aux personnes homosexuelles, devenu *Persian Gay and Lesbian Organization*. Il a créé deux autres sites web et y publiait des informations sous deux pseudonymes. En 2005, après l'arrestation de deux de ses amis, les autorités locales ont surveillé ses activités. Il a alors décidé de quitter son pays et est arrivé, via la Turquie, au Canada où il a été reconnu réfugié en 2006. Il vit à Toronto où il a fondé *The Iranian Railroad for Queer Refugees*, une organisation qui aide les demandeurs d'asile LGBT iraniens au Canada, aux Etats Unis, en Australie et en Europe.<sup>56</sup>

Selon ACCORD, des ONG non enregistrées auprès des autorités sont actives en Iran. Cependant, **la plupart des activités de soutien à la communauté LGBT ont lieu à l'extérieur du pays.**<sup>57</sup>

---

<sup>54</sup> Mediafugees, "Homosexualité en Iran : une société divisée", 25/09/2018, [url](#).

<sup>55</sup> OutRight Action International, "Being Transgender in Iran", 01/01/2016, p.11-12, [url](#).

<sup>56</sup> *Washington blade*, "Iran a 'paradox' for LGBTs", 19/06/2014, [url](#); BBC, "The gay people pushed to change their gender", 05/11/2014, [url](#).

<sup>57</sup> ACCORD, Iran: Women, children, LGBTI persons, persons with disabilities, "moral crimes": COI Compilation, 01/12/2015, [url](#).

### 2.2.3. Manifestations

Les activistes de la cause LGBT célèbrent la journée des minorités sexuelles en Iran depuis 2010. Ils postent des photographies en soutien sur les réseaux sociaux. Des sites web en langue persane, comme [www.dojensgara.org](http://www.dojensgara.org) ou encore [www.hamjensgera.com](http://www.hamjensgera.com)<sup>58</sup>, publient des articles et des photographies de personnes LGBT prises en Iran. Toutefois, les adresses IP de ces sites sont localisées dans des pays européens ou nord-américains, de même que l'adresse IP du site [www.iranlgbt.com](http://www.iranlgbt.com)<sup>59</sup>. Ce dernier site indique que les Iraniens LGBT ont fêté le « *Ranginkamaniha* » (en persan : le Vendredi de l'arc-en-ciel), journée des Fiertés, en secret en se photographiant avec le visage dissimulé et un ballon ou un drapeau aux couleurs de l'arc-en-ciel ou encore des messages d'espoir<sup>60</sup>. A l'étranger, des Iraniens participent ouvertement à des manifestations LGBTI comme les marches des Fiertés.<sup>61</sup>

L'ONG Commission internationale gay et lesbienne des droits de la personne (*International Gay and Lesbian Human Rights Commission*, IGLHRC), fondée en 1990 et sise à New York, renommée en 2015 en *OutRight Action International*, a constitué un fonds, en novembre 2014, pour :

- « Le plaidoyer, la recherche ou les projets de sensibilisation pour améliorer la vie des LGBT iraniens et des autres groupes marginalisés en Iran,
- construire ou renforcer les capacités existantes au sein de la communauté iranienne LGBT,
- développer les compétences en leadership des militants iraniens LGBT,
- créer des ressources pour les Iraniens LGBT,
- trouver de nouveaux moyens pour intégrer les questions relatives aux droits des personnes LGBT au sein de la société iranienne ».

*OutRight Action International* n'apporte aucune précision en anglais sur les organisations ou les militants œuvrant sur le territoire iranien, mais publie des informations en persan sur un site web dédié à l'Iran.<sup>62</sup>

## 3. Attitude des autorités

### 3.1. Protection des forces de l'ordre

La police semble généralement tolérer les activités privées des personnes LGBT. Cependant, aléatoirement, elle fait des descentes dans les soirées privées, arrête les participants pour consommation interdite d'alcool, puis les défère en justice pour les faire condamner à la flagellation pour ce dernier motif et non sur le fondement de relations sexuelles illégales.<sup>63</sup>

Cependant, en octobre 2013, les forces de l'ordre ont arrêté 17 individus à Kermanshah, une ville proche de la frontière irakienne, en les accusant d'avoir eu des relations homosexuelles. C'était également la première fois que les gardiens de la révolution (*bassiji*)

---

<sup>58</sup> Hamjensgarayi (ou hamjensi), mot persan indiquant l'homosexualité, dojensgarayi (ou dojensi) la bisexualité, et t(a)rajensgayi (ou t(a)rajensi) la transidentité.

<sup>59</sup> D'après les recherches effectuées sur <http://whois.domaintools.com/>

<sup>60</sup> Iran LGBT, "LGBT Iranians are set to celebrate Pride in secret with 'Rainbow Friday'", 28/07/2017, [url](#) ; Iran LGBT, "Ranginkamaniha's (Rainbows) statement for Iran Pride Day 2017", s.d., [url](#).

<sup>61</sup> Iran LGBT, "LGBT Iranians are set to celebrate Pride in secret with 'Rainbow Friday'", 28/07/2017, [url](#) ;

<sup>62</sup> 76 Crimes, « Nouveau fonds pour aider les LGBT iraniens », 20/11/2014, [url](#) ; OutRight Action International, s.d. [url](#).

<sup>63</sup> *Qantara*, "Rights are never given; we have to fight for them", 02/04/2013, [url](#) ; *The Guardian*, "Intimate spaces: coming out in Iran", 11/06/2015, [url](#) ; Iran Human Rights Documentation Center, "Denied Identity: Human Rights Abuses against Iran's LGBT Community", 30/06/2014, [url](#).

ont ouvertement décrit les personnes arrêtées comme étant des individus « homosexuels et sataniques ». Ils ont indiqué que les étrangers déployaient depuis un certain temps sur le territoire iranien des individus appartenant à des « réseaux d'homosexuels et de satanistes », qu'il s'agit essentiellement d'étrangers, notamment des Irakiens, et que des hommes se sont mariés entre eux dans une salle qu'ils avaient louée prétendument pour un anniversaire. D'après un blogueur en lien avec l'ONG canadienne *Iranian Queer Organization* (IRQO), 80 personnes ont été contrôlées lors de cette fête. Les membres des forces de l'ordre les ont malmenées et ont obtenu leurs numéros de téléphone. Elles ont arrêté 17 personnes qu'elles ont détenues, menacées, maltraitées et humiliées. Il y avait parmi elles des personnes hétérosexuelles, homosexuelles, lesbiennes et transgenres. 12 d'entre elles ont été libérées sous caution. Deux personnes ont été gravement agressées et blessées par des tirs de tazers. D'après un « analyste militant », cité par le blog 76 Crimes, « ces cas peuvent traîner durant plusieurs années sans audience ». Toujours selon la même source, les personnes libérées sous caution ont pu se cacher en Iran, ou aller en Irak ou en Turquie.<sup>64</sup>

### 3.2. Accès à la justice et application des lois

**La justice continue à appliquer la peine de mort dans les cas de relation homosexuelle masculine consentie.** Les distinctions entre viol et sodomie ne sont pas claires dans les textes. La sodomie est souvent considérée comme un viol. L'homme passif/réceptif est passible de la peine de mort, c'est pour cela qu'il accuserait souvent son partenaire de viol sur sa personne. Par ailleurs, l'accusation de viol facilite la tâche du juge qui doit apporter peu d'arguments à sa décision dans ce cas, alors que prouver une accusation de sodomie est compliqué car, selon l'article 241 du Code pénal<sup>65</sup>, si des preuves manquent pour prouver des délits liés à la chasteté et que l'accusé nie les faits, il est illégal de mener l'interrogatoire plus avant. Cependant, ces restrictions ne sont pas applicables dans les cas de délits commis par la force, l'agression, l'enlèvement, la trahison ou tout autre critère qui définit le viol. Plusieurs cas d'exécutions liés aux relations homosexuelles masculines ont été relevés par des défenseurs des droits de l'homme, dont celui de deux adolescents à Mashhad, en 2005, ou de celui de trois hommes, en 2012, à Ahvaz. **La flagellation est également souvent ordonnée par la justice en application des articles du Code pénal.**<sup>66</sup>

D'après l'ONG *International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association* (ILGA), Farsad et Farnam, deux hommes qui avaient loué un logement au début de l'année 2007 pour y vivre en couple, ont été arrêtés en avril 2007, avec quelques amis qu'ils ont invités à l'occasion du nouvel an iranien. Ils ont été accusés de promouvoir la décadence, l'homosexualité et la prostitution, **condamnés à 80 coups de fouet** pour avoir organisé la soirée, et malgré leur démenti sur la relation homosexuelle, accusés de relation inappropriée. Les invités ont chacun reçu 60 coups de fouet.<sup>67</sup>

D'après Amnesty International, un jeune homme du nom d'Hassan Afshar a été exécuté en 2016 dans la prison d'Arak. Il avait été arrêté en 2014, alors qu'il avait 17 ans, accusé

---

<sup>64</sup> 76 Crimes, "Dozens out on bail after Iran raid on homosexuals and Satanists", 23/10/2013, [url](#) ; 76 Crimes, « 99 personnes en prison pour homosexualité, 148 de plus en attente », 10/10/2014, [url](#) ; A Paper Bird, "Private revolution: Homosexuals and Satanists in Kermanshah", 12/10/2013, [url](#) ; IRQO, "IRQO reporting on the mass arrest in Kermanshah", 11/10/2013, [url](#).

<sup>65</sup> Iran, Islamic Penal Code, (traduction anglaise par IHRDC) [url](#).

<sup>66</sup> OSAR, « Iran : sanctions encourues pour transgressions des normes morales », 30/06/2017, [url](#) ; CALLEJON Claire, «Orientation sexuelle et identité de genre à travers le monde», Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), novembre 2012, [url](#) ; DFAT, "Country Information Report – Iran", 07/06/2018, [url](#); FORBES Simon, "The reconstruction of homosexuality and its consequences in contemporary Iran", 19/11/2017, [url](#) ; Iran Human Rights Documentation Center, "Denied Identity: Human Rights Abuses against Iran's LGBT Community", 30/06/2014, [url](#) ; *Le Nouvel Obs*, « Iran : un adolescent homosexuel pendu », 05/08/2016, [url](#).

<sup>67</sup> ILGA, " A Glance at Iranian Gay Life and their Prosecution, Arrest and Torture", 13/02/2010, [url](#).

de viol par un autre jeune, avec lequel Hassan Afshar avait pourtant déclaré avoir eu une relation consentie. Il a comparu en justice sans avoir eu droit à l'assistance d'un avocat, et a été **condamné à mort**. Un autre cas d'un jeune homme, mineur lors de son arrestation et condamné à la peine capitale, a été également signalé par Amnesty International.<sup>68</sup>

Il est difficile d'obtenir des informations sur les cas individuels d'« affaires sexuelles », car les audiences de ces procès se tiennent à huis clos. En effet, le clergé prétend protéger la société de « la corruption et de la tentation de commettre des péchés » en donnant de la publicité à de telles affaires. Les médias étatiques évoquent parfois de tels procès, mais en attribuant aux prévenus des délits comme le vol et le chantage. Les exécutions ont désormais rarement lieu en public.<sup>69</sup>

Comme il a été mentionné dans le § 3.2, les prévenus, soupçonnés de relation homosexuelle, sont souvent accusés officiellement de viol. Sur une liste, publiée le 14 novembre 2018 par une ONG, de 215 personnes exécutées dans plusieurs villes iraniennes durant l'année 2018, 17 personnes dont une femme ont été accusées de viol, et 7 hommes de viol et meurtre. Aucune source en anglais ou en français ne permet de savoir si d'autres faits leur ont été reprochés.<sup>70</sup>

L'homosexualité féminine semble moins réprimée, car **il est difficile de poursuivre des femmes homosexuelles, dès lors que la loi exige le témoignage de quatre hommes** et que les hommes ne sont généralement pas témoin de la relation homosexuelle entre femmes, d'autant que la ségrégation des genres est très étendue.<sup>71</sup>

Des personnes homosexuelles optent pour l'ORS, car souvent elles y sont contraintes, malgré les humiliations auxquelles elles doivent faire face devant les corps administratif et médical.<sup>72</sup>

Selon Freedom House, les persécutions subies par la communauté LGBT sont insuffisamment signalées dans les différents rapports sur les droits de l'homme en Iran en raison de la criminalisation de l'orientation sexuelle des personnes appartenant aux minorités sexuelles qui les pousse à vivre dans la discrétion.<sup>73</sup>

---

<sup>68</sup> Amnesty International, « Iran : la pendaison d'un mineur délinquant témoigne du mépris des autorités pour le droit international », 02/08/2016, [url](#).

<sup>69</sup> FORBES Simon, "The reconstruction of homosexuality and its consequences in contemporary Iran", 19/11/2017, [url](#).

<sup>70</sup> IHRDC, "IHRDC Chart of Executions by the Islamic Republic of Iran – 2018", 14/11/2018, <https://iranhrdc.org/ihrdc-chart-of-executions-by-the-islamic-republic-of-iran-2018/>.

<sup>71</sup> BEVILACQUA Catherine, HARPER Elizabeth et KENT Catherine, *Sexual Orientation and Gender Identity : Iran's International Human Rights Obligations*, University of Essex, Human Rights in Iran Unit, Legal Research Series, juin 2014, p.12, [url](#) ; IRBC, "Iran : traitement réservé aux lesbiennes", 16/07/1999, [url](#).

<sup>72</sup> *76 Crimes*, "Iran data show growing coercion of LGBT sex changes", 31/07/2014, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), "Iran: Two More Executions for Homosexual Conduct", 21/11/2005, [url](#) ; BBC, "Living with my lesbian partner where it's illegal to be gay", 14/06/2016, [url](#) ; Justice for Iran, "Pathologizing Identities, Paralyzing bodies – Human Rights violations Against Gay, Lesbian and Transgender People in Iran" 01/06/2014, [url](#).

<sup>73</sup> Freedom House, "Freedom in the World 2018 - Iran", s.d., [url](#).



## Bibliographie

Sites web consultés entre le 1<sup>er</sup> et le 14 décembre 2018.

### Textes législatifs

Iran, *Islamic Penal Code*, (traduction faite par *Iran Human Rights Documentation Center*, New Haven, Etats-Unis, en prenant en compte tous les amendements jusqu'en janvier 2012),

<http://www.ishr.org/countries/islamic-republic-of-iran/homophobia/homosexuality-in-iranian-criminal-law/>

ou

<http://www.ishr.org/countries/islamic-republic-of-iran/homophobia/homosexuality-in-iranian-criminal-law/>

Iran, Cyber police, "Computer Crimes Act", s.d.

<http://cyber.police.ir/index.jsp?pageid=632&p=1>

### Articles scientifiques

FORBES Simon, "The reconstruction of homosexuality and its consequences in contemporary Iran", Londres, *The SOAS Journal of Postgraduate Research*, 19/11/2017, p. 25-47,

<https://www.soas.ac.uk/research/rsoa/journalofgraduateresearch/edition-10-november-2017/file125073.pdf>

KHEDRI Hiva, « La protection ambivalente de l'égalité formelle dans la Constitution iranienne : après la Révolution de 1979 », *La Revue des droits de l'homme*, 20/11/2014,

<http://journals.openedition.org/revdh/941>

BEVILACQUA Catherine, HARPER Elizabeth et KENT Catherine, *Sexual Orientation and Gender Identity : Iran's International Human Rights Obligations*, University of Essex, Human Rights in Iran Unit, Legal Research Series, juin 2014, 26 p.,

<https://www1.essex.ac.uk/hri/documents/briefing-sexual-orientation.pdf>

BALTA Paul, « Les mots de l'islam », *Confluences Méditerranée*, 2002/1, n° 40, p. 95-100,

<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2002-1-page-95.htm>

### Institutions gouvernementales

Australie, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), "Country Information Report – Iran", 7 juin 2018,

<https://dfat.gov.au/about-us/publications/Documents/country-information-report-iran.pdf>

Suisse, Organisation Suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), « Iran : sanctions encourues pour transgressions des normes morales », 30/06/2017,

<https://www.refugeecouncil.ch/assets/herkunftslander/mittlerer-osten-zentralasien/iran/iran-sanctions-encourues-pour-transgression-des-normes-morales.pdf>

Etats-Unis, United States Department of State, *2016 Country Reports on Human Rights Practices - Iran*, 03/03/2017,

<http://www.refworld.org/docid/58ec8a24a.html>

Autriche, Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), Iran: Women, children, LGBTI persons, persons with disabilities, "moral crimes": COI Compilation, 01/12/2015, <http://www.refworld.org/docid/568a98324.html>

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Iran : information sur le service militaire, y compris sur l'âge du recrutement, la durée du service, les motifs d'exemption, la possibilité d'effectuer un service de remplacement et le traitement réservé par les autorités aux personnes qui refusent de faire leur service militaire; information indiquant si des sanctions sont imposées aux objecteurs de conscience », 28/03/2014, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/rdi/Pages/index.aspx?doc=455776&pls=1>

Etats-Unis, United States Department of State, 2013 Country Reports on Human Rights Practices - Iran, 27/02/2014, <http://www.refworld.org/docid/53284ac9b.html>

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), "Iran : traitement réservé aux lesbiennes", 16/07/1999, <http://www.refworld.org/docid/3df4bef1c.html>

## Organisations intergouvernementales

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, " Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran", 05/03/2018, [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwig4rXw3eDeAhXCJMAKHfFzAz0QFjAAegQICRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.ohchr.org%2FEN%2FHRCBodies%2FHRC%2FRegularSessions%2FSession37%2FDocuments%2FA\\_HRC\\_37\\_68.docx&usg=AOvVaw01kX9pJdXmp2bbb5fTbjYH](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwig4rXw3eDeAhXCJMAKHfFzAz0QFjAAegQICRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.ohchr.org%2FEN%2FHRCBodies%2FHRC%2FRegularSessions%2FSession37%2FDocuments%2FA_HRC_37_68.docx&usg=AOvVaw01kX9pJdXmp2bbb5fTbjYH)

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, HCR/GIP/12/01, 23 octobre 2012, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opedocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

Nations unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, Résolution A/HRC/RES/17/19, *Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre*, 14 juillet 2011, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opedocpdf.pdf?reldoc=y&docid=512f0c242>

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, "Statut de ratification pour l'Iran", s.d., [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=164&Lang=FR](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=164&Lang=FR)

## Think Tank

CALLEJON Claire, « Orientation sexuelle et identité de genre à travers le monde », Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), novembre 2012, [http://www.iris-france.org/docs/kfm\\_docs/docs/gt-homosexualite/note-finale---claire-callejon---nov-2012.pdf](http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/gt-homosexualite/note-finale---claire-callejon---nov-2012.pdf)

## ONG

Iran Human Rights Documentation Center (IHRDC), "IHRDC Chart of Executions by the Islamic Republic of Iran – 2018", 14/11/2018,  
<https://iranhrdc.org/ihrdc-chart-of-executions-by-the-islamic-republic-of-iran-2018/>

Human Rights Watch (HRW), "Iran – Events of 2017", 18/01/2018,  
<https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/iran>

6Rang, "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 21/12/2017,  
<http://6rang.org/english/wp-content/uploads/2017/12/Official-Hate-Speech-against-LGBT-People-in-Iran.pdf>

International Lesbian and Gay Association (ILGA), "Homophobie d'Etat", 15/11/2017,  
[https://ilga.org/downloads/2017/ILGA\\_State\\_Sponsored\\_Homophobia\\_2017\\_French.pdf](https://ilga.org/downloads/2017/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2017_French.pdf)

Iran LGBT, "LGBT Iranians are set to celebrate Pride in secret with 'Rainbow Friday'", 28/07/2017,  
<https://www.iranlgbt.com/from-media/2018/lgbt-iranians-are-set-to-celebrate-pride-in-secret-with-rainbow-friday/>

Amnesty International, « Iran : la pendaison d'un mineur délinquant témoigne du mépris des autorités pour le droit international », 02/08/2016,  
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/08/iran-hanging-of-teenager-shows-brazen-disregard-for-international-law/>

OutRight Action International, "Iran's Supreme Leader Says : There Is No Worst Form of Moral Degeneration Than Homosexuality", 27/05/2016,  
<https://www.outrightinternational.org/content/irans-supreme-leader-says-there-no-worst-form-moral-degeneration-homosexuality>

Sexual Rights Initiative (coalition d'organisations de défense des droits de l'homme devant les Nations Unies), "National Sexuals Rights Law and Policy Database – Iran", 11/04/2016,  
<http://sexualrightsdatabase.org/static/country-344.html>

Justice for Iran ONG de défense des droits des Iraniens, sise à Londres), "A Shadow Report on Child Marriage", 02/03/2016,  
<https://justice4iran.org/news/iran-justice-for-iran-a-shadow-report-on-child-marriage/>

Iran Human Rights Documentation Center, "D Amendments to the Islamic Republic of Iran's Code of Criminal Procedure – Part 2", 12/02/2016,  
<https://iranhrdc.org/amendments-to-the-islamic-republic-of-irans-code-of-criminal-procedure-part-2>

Iranian Railroad for Queer Refugees, "Iranian Queer Watch Report", 03/01/2016,  
<http://irqr.net/2016/wp-content/uploads/2016/01/IQW-Report.pdf>

OutRight Action International, "Being Lesbian in Iran", 01/01/2016,  
<https://www.outrightinternational.org/sites/default/files/OutRightLesbianReport.pdf>

OutRight Action International, "Being Transgender in Iran", 01/01/2016,  
<https://www.outrightinternational.org/sites/default/files/OutRightTransReport.pdf>

International Gay & Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC), "Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights in Iran Analysis from Religious, Social, Legal and Cultural Perspectives », 16/09/2015, 120 p.,  
<http://www.outrightinternational.org/content/lesbian-gay-bisexual-and-transgender-rights-iran>

Justice for Iran, "Forced Sex Changes Must Stop Now", 18/08/2015,  
<https://justice4iran.org/uncategorized/forced-sex-changes-must-stop-now/>

Amnesty International, "You Shall Procreate", 01/03/2015,  
[https://www.amnestyusa.org/files/you\\_shall\\_procreate\\_-\\_attacks\\_on\\_womens\\_sexual\\_and\\_reproductive\\_rights\\_in\\_iran.pdf](https://www.amnestyusa.org/files/you_shall_procreate_-_attacks_on_womens_sexual_and_reproductive_rights_in_iran.pdf)

Justice for Iran, "International Community: Iran must stop forced and early marriages and end discrimination against sexual minorities", 03/11/2014,  
<https://justice4iran.org/reports/international-community-iran-must-stop-forced-and-early-marriages-and-end-discrimination-against-sexual-minorities/>

Justice for Iran, "Pathologizing Identities, Paralyzing bodies – Human Rights violations Against Gay, Lesbian and Transgender People in Iran" 01/06/2014,  
<http://6rang.org/english/wp-content/uploads/2014/06/Pathologizing-Identities-Paralyzing-Bodies.pdf>

Justice for Iran, " Diagnosing Identities, Wounding Bodies: Medical Abuses and Other Human Rights Violations Against Lesbian, Gay and Transgender People in Iran", 01/01/2014,  
<https://justice4iran.org/wp-content/uploads/2014/06/Pathologizing-Identities-Paralyzing-Bodies.pdf>

Justice for Iran, " Diagnosing Identities, Wounding Bodies: Medical Abuses and Other Human Rights Violations Against Lesbian, Gay and Transgender People in Iran", 01/01/2014,  
<https://justice4iran.org/wp-content/uploads/2014/06/Pathologizing-Identities-Paralyzing-Bodies.pdf>

IHRDC, "Denied Identity: Human Rights Abuses against Iran's LGBT Community", 30/06/2014,  
<https://iranhrdc.org/denied-identity-human-rights-abuses-against-irans-lgbt-community/>

OutRight Action International, "Human Rights Violations of People in the Islamic Republic of Iran on the Basis of their Sexual Orientation and Gender Identity: Submission to the United Nations Universal Periodic Review 20th Session 2014", 30/04/2014,  
<https://www.refworld.org/docid/54758e2c4.html>

Iranian Queer Organization (IRQO, base au Canada), "IRQO reporting on the mass arrest in Kermanshah", 11/10/2013, <http://www.irqo.org/english/?p=411>

IRQO, "Repression, homophobia and transgender policies in Iran", 25/07/2013,  
<http://www.irqo.org/english/?p=256>

Article 19 (organisation de défense de la liberté d'expression), "Islamic Republic of Iran : Computer Crimes Law", 01/01/2012,  
<https://www.article19.org/data/files/medialibrary/2921/12-01-30-FINAL-iran-WEB%5B4%5D.pdf>

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), "A Glance at Iranian Gay Life and their Prosecution, Arrest and Torture", 13/02/2010,  
<https://ilga.org/a-glance-at-iranian-gay-life-and-their-prosecution-arrest-and-torture>

Human Rights Watch (HRW), "Iran: We are a buried generation : Discrimination and violence against sexual minorities in Iran", 01/10/2010,  
[https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/iran1210webwcover\\_0.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/iran1210webwcover_0.pdf)

Human Rights Watch (HRW), *Iran: Private Homes Raided for 'Immorality'*, 28/03/2008,  
<http://www.refworld.org/docid/47f0c4b61a.html>

Equal Rights Trust (ONG de défense des droits de l'homme, sise à Londres), "Country Overview: Iran", 26/02/2008,  
<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=533d4f3c4&skip=0&query=LGBTI&coi=IRN>

SOS Homophobie, « Iran: l'obscurantisme religieux homophobe assassine toujours », 21/11/2006,  
<https://www.sos-homophobie.org/article/iran-lobscurantisme-religieux-homophobe-assassine-toujours>

Human Rights Watch (HRW), "Iran: Two More Executions for Homosexual Conduct", 21/11/2005,  
<https://www.hrw.org/news/2005/11/21/iran-two-more-executions-homosexual-conduct>

Iran LGBT, "Ranginkamaniha's (Rainbows) statement for Iran Pride Day 2017", s.d.,  
<https://www.iranlgbt.com/english/2017/iranpride-2017-statement/>

Freedom House, "Freedom in the World 2018 - Iran", s.d.,  
<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2018/iran>

## Médias

Mediafugees (plateforme multimédia consacrée aux exilés), "Homosexualité en Iran : une société divisée", 25/09/2018,  
<https://mediafugees.com/homosexualite-en-iran-une-societe-divisee>

*Voice of America* (VAO), "Despite Fatwa, Transgender People in Iran Face Harassment", 21/05/2018,  
<https://www.voanews.com/a/despite-fatwa-transgender-people-in-iran-face-harassment/4402998.html>

*The Guardian*, "Gay relationships are still criminalised in 72 countries, report finds", 27/07/2017,  
<https://www.theguardian.com/world/2017/jul/27/gay-relationships-still-criminalised-countries-report>

*Le Nouvel Obs*, « Iran : un adolescent homosexuel pendu », 05/08/2016,  
<https://www.nouvelobs.com/monde/20160805.OBS5876/iran-un-adolescent-homosexuel-pendu.html>

BBC, "Living with my lesbian partner where it's illegal to be gay", 14/06/2016,  
<https://www.bbc.com/news/magazine-36388507>

BBC News, "Meet Iran's gay mullah forced to flee the country", 08/06/2016,  
<https://www.youtube.com/watch?v=1zT-tHjkHTo>

*Euronews*, Les homosexuels changent de sexe pour vivre dans la légalité, 14/10/2015,  
<http://fr.euronews.com/2015/10/14/iran-les-homosexuels-changent-de-sexe-pour-vivre-dans-la-legalite/>

*The Guardian*, "Intimate spaces: coming out in Iran", 11/06/2015,  
<https://www.theguardian.com/world/iran-blog/2015/jun/11/iran-gay-coming-out-intimate-spaces>

Vocativ (site web d'informations américain puisant ses contenus dans le *Deep Web*), "Living Dangerously : What It's Like to Be Gay in Iran", 23/12/2014,  
<https://www.vocativ.com/culture/lgbt/iran-gay-laws/?page=all>

*BBC*, "The gay people pushed to change their gender", 05/11/2014,  
<https://www.bbc.com/news/magazine-29832690>

Washington blade (portail d'information sur les LGBT des Etats Unis), "Iran a 'paradox' for LGBTs", 19/06/2014,  
<https://www.washingtonblade.com/2014/06/19/iran-paradox-lgbts/>

*Qantara* (site web d'informations appartenant au groupe de presse allemande *Deutsche Welle*), "Rights are never given; we have to fight for them", 02/04/2013,  
<https://en.qantara.de/content/interview-with-lgbt-rights-activist-arsham-parsi-rights-are-never-given-we-have-to-fight-for>

*The Guardian*, "Growing up gay in Iran", 13/01/2013,  
<https://www.theguardian.com/world/iran-blog/2013/jan/13/growing-gay-iran-tehranbureau>

*The Guardian*, "Iran's persecution of gay community revealed", 17/05/2012,  
<https://www.theguardian.com/world/2012/may/17/iran-persecution-gay-community-revealed>

*Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL)*, "Ahmadinejad Calls Homosexuality Among 'Ugliest Acts'", 29/04/2009,  
[https://www.rferl.org/a/Ahmadinejad\\_Calls\\_Homosexuality\\_Among\\_Ugliest\\_Acts/1618568.html](https://www.rferl.org/a/Ahmadinejad_Calls_Homosexuality_Among_Ugliest_Acts/1618568.html)

*Huffington Post*, "Speaking up for Gay Rights in Iran", 13/03/2009,  
[https://www.huffingtonpost.com/craig-and-marc-kielburger/speaking-up-for-gay-right\\_b\\_174776.html?guccounter=1](https://www.huffingtonpost.com/craig-and-marc-kielburger/speaking-up-for-gay-right_b_174776.html?guccounter=1)

*Democracy Now!*, "Iranian President Mahmoud Ahmadinejad on Iran-Iraq Relations, Iran's Persecution of Gays and the Future of Israel-Palestine", 26/09/2008,  
[https://www.democracynow.org/2008/9/26/iranian\\_president\\_mahmoud\\_ahmedinejad\\_on\\_iran](https://www.democracynow.org/2008/9/26/iranian_president_mahmoud_ahmedinejad_on_iran)

*British Broadcasting Company (BBC)*, "Iran's 'diagnosed transsexuals'", 25/02/2008,  
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/7259057.stm>

*L'express*, « Les gays iraniens se cachent pour s'aimer », 29/06/2007,  
[https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-gays-iraniens-se-cachent-pour-s-aimer\\_476283.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-gays-iraniens-se-cachent-pour-s-aimer_476283.html)

*Salon* (webzine américain), "A fatwa for transsexuals", 28/07/2005,  
[https://web.archive.org/web/20110606185558/http://dir.salon.com/story/news/feature/2005/07/28/iran\\_transsexuals/print.html](https://web.archive.org/web/20110606185558/http://dir.salon.com/story/news/feature/2005/07/28/iran_transsexuals/print.html)

*British Broadcasting Company (BBC)*, "Iran's sex-change operations", 05/01/2005,  
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/programmes/newsnight/4115535.stm>

*Small Media*, (2018), "Breaking the Silence: Digital Media and the Struggle For LGBTQ Rights in Iran", p. 94,

<https://smallmedia.org.uk/work/breaking-the-silence>

*The New York Times*, "An Interview With KHOMEINI", 07/10/1979,

<https://www.nytimes.com/1979/10/07/archives/an-interview-with-khomeini.html>

## Blogs et réseaux sociaux

76 Crimes (Blog tenu par des journalistes et des militants des droits de l'homme, consacré au bilan humain des lois anti gay dans le monde)

- « Nouveau fonds pour aider les LGBT iraniens », 20/11/2014, <https://76crimesfr.com/2014/11/20/nouveau-fonds-pour-aider-les-lgbt-iraniens/>
- « 99 personnes en prison pour homosexualité, 148 de plus en attente », 10/10/2014, <https://76crimesfr.com/2014/10/10/99-personnes-en-prison-pour-homosexualite-148-de-plus-en-attente/>
- « Voix favorable en Iran : l'homophobie est anti-islamique », 20/05/2014, <https://76crimesfr.com/2014/05/20/voix-favorable-en-iran-lhomophobie-est-anti-islamique/>
- "Iran data show growing coercion of LGBT sex changes", 31/07/2014, <http://76crimes.com/2014/07/31/iran-data-show-growing-coercion-of-lgbt-sex-changes/>
- "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 21/12/2017, <https://76crimes.com/2017/12/21/iran-its-a-great-honor-to-violate-homosexuals-rights/>
- "Dozens out on bail after Iran raid on homosexuals and Satanists", 23/10/2013, <https://76crimes.com/2013/10/23/dozens-out-on-bail-after-iran-raid-on-homosexuals-satanists/>

A Paper Bird (blogueur américain ayant travaillé pour *Human Rights Watch*), "Private revolution: Homosexuals and Satanists in Kermanshah", 12/10/2013,

<https://paper-bird.net/2013/10/12/private-revolution-homosexuals-and-satanists-in-kermanshah/>

6Rang (réseau iranien des personnes lesbiennes et transgenres), "It's a great honor to violate homosexuals' rights", 01/12/2017,

<http://6rang.org/english/wp-content/uploads/2017/12/Official-Hate-Speech-against-LGBT-People-in-Iran.pdf>

6rang, "The Situation of LGBT Children in Iran", 14/01/2016,

[https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/IRN/INT\\_CRC\\_NGO\\_IRN\\_19808\\_E.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/IRN/INT_CRC_NGO_IRN_19808_E.pdf)

## Autre

Les principes de Jogjakarta, *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, mars 2007,

[http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles\\_fr.pdf](http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf)